

## Note de présentation du budget primitif 2023

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

L'inflation évaluée à 7% en 2022 est prévue à 4.5% en 2023. Cependant l'aléa principal demeure l'évolution du conflit en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Le PLF2023 prévoit une progression de la péréquation en faveur des communes de 320 millions d'euros.

L'Etat a mis en place un « amortisseur électricité » consistant à prendre en charge une partie de la facture d'électricité des collectivités locales qui subissent une hausse importante des prix avec un prix plancher fixé à ce jour à 180 €/MWh.

Les bases d'imposition ont été augmentées de 7% et comme prévu, la réforme de la Taxe d'Habitation se terminera en 2023.

### LE CONTEXTE MUNICIPAL

La Commune souhaite, comme c'est le cas depuis maintenant plusieurs années, maintenir son niveau de services à la population et soutenir son tissu associatif tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement dans le but de retrouver un autofinancement suffisant pour financer les projets d'investissements structurants.

En conséquence, le Budget Primitif 2023 a été élaboré avec cette volonté. L'inflation fait augmenter les recettes mais celles-ci n'augmentent malheureusement pas au même rythme que les dépenses, ainsi la Commune va devoir supporter des charges supplémentaires :

- L'augmentation exponentielle des énergies (x 3 pour l'électricité et x 4 pour le gaz),
- Une forte inflation du coût des matières premières,
- L'augmentation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires en plus de la revalorisation du SMIC,

Toutefois, la Commune s'est engagée depuis de nombreuses années une politique vertueuse et écoresponsable de limitation de ses dépenses d'énergie avec le changement en LED des projets d'éclairage public, dans les bâtiments.

Dernièrement la mise en place d'un plan de sobriété énergétique (19° dans les bâtiments administratifs et les écoles et extinction de l'éclairage public entre 0h00 et 5h00) devrait participer à limiter l'inflation des coûts énergétiques.

Le budget primitif de l'exercice 2023 est de 3 732 262 €

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent ce Budget.

La section d'investissement avec un déficit qui a commencé à être résorbé avec l'excédent de fonctionnement 2022 devrait revenir à l'équilibre en fin d'exercice 2023.

## A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, par l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetièrre, ...), aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat.

### A.1 Les dépenses de fonctionnement :

Le tableau ci-après illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2023 par rapport au Budget Primitif 2022.

Chapitre	Libellé	BP2022	BP2023	Evolution 2022/2023
011	Charges générales	835 195,01	927 400,00	11,04%
012	Charges de personnel	1 165 420,00	1 281 426,00	9,95%
014	Atténuation de produits	16 000,00	15 000,00	-6,25%
65	Subventions et participations	192 625,00	190 000,00	-1,36%
66	Frais financiers	20 086,93	15 000,00	-25,32%
67	Charges exceptionnelles	6 505,00	5 000,00	-23,14%
68	Provisions	14 700,00	1 800,00	-87,76%
Sous-Total dépenses réelles de fonctionnement		2 250 531,94	2 435 626,00	8,22%
23	virement section d'investissement	140 864,84	162 959,00	15,68%
42	opérations d'ordre	0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		2 391 396,78	2 598 585,00	8,66%

Les charges générales : le budget prévoit une dépense de 927400 € soit +11.04%. Cette augmentation est due aux actualisations des marchés en cours et à l'ouverture de la crèche en septembre 2023 (23000€) et du gymnase de Puiseux en France Fontenay en Parisis (46 000 €)

Les charges de personnel : Le budget prévisionnel des charges de personnel est de 1 281 326€. Cette augmentation 9.95% concerne essentiellement les contraintes réglementaires (GVT, revalorisation de 3,5% du point). Cette dépense reste à environ 50% des dépenses réelles de fonctionnement.

## A.2) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 8.35% par rapport au Budget Primitif 2022.

Cette progression concerne les impôts et taxes et les dotations et participations.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2023 par rapport au Budget Primitif 2022.

Chapitre	Libellé	BP2022	BP2023	Evolution 2022/2023
013	Remboursements	90 350,00	82 600,00	-8,58%
70	Produit des services	87 200,00	80 000,00	-8,26%
73	Impôts et taxes	1 558 160,01	1 904 800,00	22,25%
74	Dotations et participations	395 640,00	510 685,00	29,08%
75	Produits de gestion courante	161 600,00	20 500,00	-87,31%
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00%
78	Reprise de provisions	105 295,34	0,00	-100,00%
Sous-Total recettes réelles de fonctionnement		2 398 245,35	2 598 585,00	8,35%
042	opérations d'ordre			0
TOTAL GENERAL		2 398 245,35	2 598 585,00	8,35%

Les impôts et taxes : le budget prévoit une recette de 1 904 800 € soit +22.25%. Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation mécanique des bases d'imposition de 7%, à l'augmentation du taux de taxe foncière bâtie de 7%.

Dotations et participations : : le budget prévoit une recette de 510685 € soit +29.08%. Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation prévue de la DGF, aux reversements supplémentaires CAF et au reversement du FCTVA fonctionnement.

La fiscalité:

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

	2022	2023
Taxe d'habitation (Réforme)	12,48%	12,48%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,96%	44,96%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59,39	59,39

## B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études

et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes des cessions des immobilisations et enfin l'emprunt.

Les derniers investissements importants faits par la commune ont entraîné un déficit de la section d'investissement 2021 partiellement rattrapé en 2022. Ce déficit est dû essentiellement à l'augmentation importante des délais d'exécution qui ont pesé sur le recouvrement des subventions. Il est donc nécessaire en 2023 de limiter les investissements et de disposer d'un excédent de fonctionnement suffisant pour résorber ce déficit. Ceci permet de pouvoir réinvestir à partir de 2024.

#### B.1) Les dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP2022	BP2023	Evolution 2022/2023
001	résultat invest n-1	502 891,33	748 960,97	
16	Emprunts	82 303,08	80 500,00	-2,19%
20	Immobilisations incorporelles	22 526,44	32 000,37	42,06%
21	Immobilisations corporelles	585 084,68	220 846,52	-62,25%
23	Immobilisations en cours	12 262,69	0,00	
10	Dotations fond divers	29 800,00	29 800,00	0,00%
	RAR 2022		21 569,14	
TOTAL GENERAL		1 234 868,22	1 133 677,00	-8,19%

#### B.2) Les recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP2022	BP2023	Evolution 2022/2023
21	opération d'ordre	140 864,84	162959	
10-68	excédent de fonctionnement	174 775,01	360 758,28	106,41%
13	Subventions	615 011,05	69 020,00	
41	reseaux et batiments	70 021,44	0,00	
10	TCTVA Taxe Aménag	234 195,88	357 304,72	52,57%
	RAR 2022	0,00	183 635,00	
TOTAL GENERAL		1 234 868,22	1 133 677,00	-8,19%

Les opérations prévues en 2023 sont :

Le remplacement du jeu collectif à l'école maternelle : 39 292.03 € TTC

La réalisation du terrain multisport : 65 280 € TTC

### C) LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BP 2023

Le budget principal s'équilibre comme suit :

Dépenses Recettes

FONCTIONNEMENT 2 598 585.00      INVESTISSEMENT 1 133 677.00

TOTAL 3 732 262.00

**Ratios** : communes de 2000h à 3500h

Chiffres 2019 – strate / Compte de gestion 2022 Fontenay en Paris

Dépenses réelles de fonctionnement / Population 708.00 € / 1 065.38 €

Recettes réelles de fonctionnement / Population 900.00 € / 1234.41 €

Les dépenses d'équipement brut / Population 283 € / 270.65 €

L'encours de la dette / Population 698 € / 760 €

La DGF / Population 152 € / 70.67 €

Les dépenses de Personnel / dépenses réelles de fonctionnement 51.5% / 51.63%

Les dépenses de Fonctionnement et le remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement 82.20% / 89.48%

Les Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement 31.40% / 21.93%

L'encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement 77.6% / 13.09%